



CAMPAGNE POSTDOC POUR ANNEE CIVILE 2021
PROPOSITION D'UN PROJET POSTDOCTORAL (Financement CDC 100%)

*Fiche à faire signer et à retourner à la Direction de la Recherche et du Transfert (vpcr@univ-corse.fr)
au plus tard le 29 février 2020 (délai de rigueur).*

Attention : *Tout projet arrivé au-delà de cette date ne sera pas intégré à la campagne annuelle des postdocs sur budget délégué de la CDC.*

Unité UCPCP / Projet Structurant <i>Préciser l'unité de rattachement de la demande de postdoc et si nécessaire le projet structurant</i>	Équipe méditerranéenne de recherche juridique (EMRJ)
Domaine scientifique principal / Domaine scientifique secondaire <i>Exemple : Physique/Energétique, Génie des Procédés</i>	DROIT Sciences criminelles / Sociologie criminelle
Section(s) CNU	01 ou 19
Grade, Nom, Prénom, du responsable du projet postdoctoral à l'Université de Corse <i>(Le porteur du projet doit être membre permanent d'un laboratoire de l'UCPCP) Préciser adresse électronique et téléphone</i>	André GIUDICELLI Professeur des universités giudicelli_a@universita.corsica
Titre du projet postdoctoral <i>Préciser l'intitulé du projet doctoral envisagé</i>	L'orientation des détenus vers le centre de Casabianda : coordination des procédures et critères de sélection
Postdoctorat Entrant (E) / Sortant (S) <i>Préciser E ou S ainsi que l'intitulé du laboratoire d'accueil et sa localisation, ainsi que les noms, prénoms et grade de la personne ressource de l'unité d'accueil</i>	Entrant (E) EMRJ
Résumé du projet postdoctoral (10 lignes maximum) <i>Vous préciserez les objectifs scientifiques souhaités dans le cadre du projet et son adéquation avec la politique scientifique de l'établissement Si le projet se fait à l'Université de Corse, préciser les retombées envisagées pour la région</i>	Dans le cadre du projet de recherche portant sur le centre de détention de Casabianda, la personne recrutée sera plus particulièrement chargée, d'étudier les procédures d'orientation des détenus vers cet établissement pénitentiaire ainsi que les critères qui sont pris en compte dans le profilage vers une prison dite ouverte.
Avis du projet structurant de rattachement <i>1/ (avis favorable/défavorable) + signature 2/ Si avis défavorable, le motiver en quelques lignes</i> A faire remplir avant la date de clôture de la campagne annuelle (avant le 29 février 2020)	
Avis du Directeur de l'unité de rattachement <i>1/ (avis favorable/défavorable) + signature 2/ Si avis défavorable, le motiver en quelques lignes</i> <i>La Direction de la Recherche et du Transfert se chargera de faire remplir l'avis du Directeur après la date de clôture de la campagne annuelle</i>	FAVORABLE



DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT

L'orientation des détenus vers le centre de Casabianda : coordination des procédures et critères de sélection

Ce contrat post-doctoral a pour cadre de la recherche intitulée « Le centre de détention de Casabianda : les prisons ouvertes en question », recherche à dimension internationale portée par l'EMRJ de l'Université de Corse et soutenue par la Direction de l'Administration pénitentiaire.

Le centre de détention de Casabianda est jugé comme particulier au sein du parc carcéral français. Cette particularité se manifeste au moins à deux égards. Tout d'abord au plan historique, puisqu'il apparaît qu'il est le seul héritier des « pénitenciers agricoles » encore ouvert sur l'ensemble du territoire ; ensuite, au plan de l'enfermement, car il s'agit d'un établissement « ouvert », c'est-à-dire comme pouvant répondre à la définition au régime ouvert de détention donnée dans les Recommandations des Nations-Unies sur les établissements ouverts du 25 août 1955.

Alors que le parc carcéral français est actuellement en phase de restructuration et que de nouveaux établissements pénitentiaires devraient être érigés, la question se pose du devenir d'un centre comme celui de Casabianda. Le modèle de Casabianda, isolé dans le parc pénitentiaire français, non reconnu institutionnellement, est-il un modèle du passé, voué à disparaître, ou au contraire est-il un modèle d'avenir qui pourrait conduire à penser une restructuration ou une diversification du parc pénitentiaire français ? Notre hypothèse est celle du second terme de l'alternative : le modèle de Casabianda peut servir de point de départ à une réflexion sur l'avenir des prisons françaises. Pour ce faire, l'étude locale sera complétée par des analyses comparatives qui s'appuieront sur l'expertise de chercheurs étrangers de différents pays : Autriche, Belgique, Finlande, Grèce et Italie.

Quatre piliers structurent l'architecture du régime ouvert de détention, piliers que l'on retrouve à Casabianda : l'absence de moyens passifs de sécurité, une discipline consentie, le travail et la sélection des détenus. Le projet post-doctoral portera plus particulièrement sur ce dernier point. Il aura pour objet l'étude des procédures, nationales et interrégionales, d'évaluation et d'orientation des détenus, ainsi que des critères de profilage des détenus affectés dans un établissement dit ouvert. Il pourra aussi comporter une étude du parcours judiciaire de certains détenus.